

Au-delà de l'irrégularité

Guide à l'intention des organisations de la société civile
du Maroc défendant les droits des migrants sans-papiers



 **PICUM**

PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Les auteurs souhaitent remercier Jenny Pennington de l'IPPR pour son aide, ses commentaires et son analyse inestimables. Merci également à l'équipe de PICUM pour son aide lors de la finalisation du présent guide, et plus particulièrement à Sidonie Pauchet. Enfin, nous aimerions remercier toutes les organisations mentionnées dans le présent guide et dont le travail nous a inspiré et aide les migrants faire valoir leurs droits.

Rédigé par Marta Grosso, Responsable de projet, et Michele LeVoy, Directrice

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans le généreux soutien de :



UNION
EUROPÉENNE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC**

La **Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM)** est née à l'initiative d'organisations locales. Elle représente aujourd'hui un réseau de plus de 140 organisations et 160 défenseurs individuels qui travaillent aux côtés de migrants sans-papiers dans plus de 38 pays, principalement en Europe, mais aussi dans d'autres régions du monde. PICUM a constitué une base de données exhaustive témoignant de l'écart entre la législation internationale en matière de droits de l'homme et les politiques et pratiques existant au niveau national. Forte de plus de dix années d'expérience et d'expertise à l'égard des sans-papiers, PICUM prône la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, tout en établissant un lien essentiel entre les réalités locales et les débats politiques.

Photo de la couverture : participants aux journées d'études sur le thème « Les Migrants et la nouvelle constitution », qui se sont tenues au siège du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) au Maroc, à l'occasion de la première édition de la Semaine des migrants, organisée par le bureau exécutif de la centrale syndicale ODT et le bureau national de l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés au Maroc (ODT) en partenariat avec le CNDH, Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME), la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (PICUM) et Mouvement Alternatives Citoyenne (ALCI). La journée d'étude a eu lieu en marge de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2012.

PICUM
Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers
Rue du Congrès/Congresstraat 37-41/5
1000 Bruxelles
Belgique
info@picum.org
www.picum.org

Copyright © 2013 by PICUM
Design: www.beelzepub.com

Table de matières

Avant-propos **5**

Le projet « Au-delà de l'irrégularité » **6**

Introduction **7**

Les migrants en situation irrégulière au Maroc et la protection juridique de leurs droits 7

Principales préoccupations des migrants irréguliers au Maroc
en matière de droits de l'homme 9

Objectifs du guide 10

Structure du guide 11

Obtenir le soutien du public par le biais de médias et de campagnes de sensibilisation **12**

Changer la perception du public par la terminologie 12

Proposer un récit alternatif dans les médias 13

Agir 16

Fournir une base de données pour mieux informer les décideurs politiques **17**

Collecter des données fiables sur la migration 17

Diversifier les recherches et fournir des données désagrégées 19

Agir 20

Informers les migrants irréguliers à propos de leurs droits **21**

Élaborer des guides pratiques et mener des programmes de proximité 21

Aider et sensibiliser aux droits 22

Agir 24

Renforcer les capacités des migrants **25**

Participer aux processus décisionnels	25
Formation socioprofessionnelle des migrants en situation irrégulière	26
Agir	27

Syndicaliser les travailleurs migrants en situation irrégulière **28**

Contester la législation qui interdit le droit d'association et d'adhésion à un syndicat	28
Avoir plus de poids en formant des coalitions avec de multiples acteurs	29
Agir	31

Prévenir l'exploitation en défendant des conditions de travail équitables **32**

Contester l'exploitation et les abus à l'aide de la médiation auprès des employeurs	32
Dénoncer l'exploitation par le travail et les autres formes d'abus via des manifestations publiques	33
Faire valoir les droits des travailleurs sans-papiers dans le système juridique	34
Agir	36

Travailler avec des agences gouvernementales pour promouvoir les droits des migrants sans-papiers **37**

Nouer des alliances avec des fonctionnaires chargés de l'application de la loi	37
Mettre l'accent sur les droits de l'homme pour élargir le réseau	39
Agir	40

Régulariser les travailleurs sans-papiers **41**

Faire une campagne en faveur de la régularisation afin de réguler la migration de la main-d'œuvre	41
Faire une campagne pour la régularisation en l'absence d'une politique de migration de la main-d'œuvre	43
Agir	44

Conclusion **45**

Liste des exemples

Utiliser les médias : la campagne « Drop the I-Word »	13
Formation des journalistes : « Sans-papiers, sans clichés, libres voix : mieux informer sur les migrations »	14
Le multimédia en tant qu'outil pour améliorer les relations interculturelles	15
Le projet Clandestino : « Undocumented migration: Counting the uncountable – Data and trends across Europe »	18
Études et rapports récents sur les droits de l'homme des migrants irréguliers au Maroc	19
Orienter et soutenir les travailleurs migrants irréguliers par le biais de services d'assistance et de guides pratiques	21
Centres d'accueil pour migrants en situation irrégulière	22
Festival et soirées culturelles pour migrants	23
Plate-forme en ligne sur les diversités culturelles	23
Le travail communautaire en tant qu'outil du changement	25
Enseignement et formation professionnelle	26

Droit d'association pour tous les travailleurs	29
ODT – Travailleurs immigrés	30
Demander des comptes à l'employeur pour des pratiques d'embauche contraires à la loi	33
Travailler auprès des ambassades pour dénoncer les abus des employeurs	34
Constituer un dossier : l'exploitation par le travail des travailleurs sans-papiers	35
Travail éducation et proximité (EMPLEO) à Los Angeles	38
Agence gouvernementale en charge de la communauté marocaine à l'étranger	39
Une campagne de 10 ans pour la régularisation des travailleurs sans-papiers en Belgique	42
Outils de plaidoyer pour la protection des droits des migrants	43

Avant-propos

ABDELHAMID EL JAMRI, Président du Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille



Le contexte mondial de la migration d'aujourd'hui ne cesse d'augmenter les vulnérabilités des migrants et les empêche d'avoir accès à leurs droits les plus fondamentaux. La pénalisation de la migration irrégulière, parfois même sa criminalisation est

encore trop présente dans les politiques elles-mêmes. Les migrants irréguliers, femmes, enfants, hommes deviennent dès lors plus susceptibles d'être victimes de discrimination, d'exclusion, d'exploitation, de xénophobie, de racisme et d'abus, et ce, à tous les stades du processus de migration.

Au Maroc, les migrants irréguliers se trouvent dans une situation qui requiert une attention particulière de la part de tous les acteurs clés aux niveaux national, régional, international et des organisations de la société civile. Cette situation singulière appelle à la mise en place de politiques et dispositifs protégeant les droits des migrants, dans le respect des normes et standards du système international des droits de l'homme que le pays reconnaît dans sa nouvelle Constitution.

Parmi les différents instruments juridiques internationaux protégeant les droits des migrants, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille représente une orientation utile pour les Etats parties afin de garantir les migrations dans des conditions humaines et équitables et dans le respect des droits les plus fondamentaux. Je salue sa ratification par 46 Etats du monde, dont le Maroc qui a été le premier à la ratifier, mais beaucoup reste à faire pour sensibiliser à la vulnérabilité des migrants en situation irrégulière et à leurs droits les plus élémentaires (école, santé, travail, justice...).

C'est pourquoi j'apporte tout mon soutien au guide de PICUM «Au-delà de l'irrégularité. Guide à l'intention des organisations de la société civile du Maroc défendant les droits des migrants sans-papiers», résultant du Projet « Au-delà de l'irrégularité », un outil précieux qui fournit des exemples de méthodes et de stratégies réalisés par des ONG, des syndicats, des organisations de migrants et d'autres acteurs travaillant dans la défense des droits des sans-papiers.

La valeur ajoutée de cette publication réside dans le fait qu'elle est le résultat d'une coopération fructueuse entre PICUM, l'Institut pour la recherche en politiques publiques (IPPR) et le Conseil pour la communauté des marocains à l'étranger (CCME), partenaires dans ce projet. Le CCME au Maroc a entamé depuis plusieurs années un travail de sensibilisation auprès de la société civile, les chercheurs et les responsables politiques aux problématiques de la migration et les droits de l'Homme.

Chacun des exemples contenus dans ce guide s'avère extrêmement utiles pour comprendre les processus qui mènent à l'irrégularité et pour éclairer les stratégies nécessaires à la protection des droits de tous les migrants au Maroc. Ce guide livre également des pistes afin de permettre aux migrants eux-mêmes d'être des acteurs du changement en insistant sur l'importance de l'autonomisation et de leur participation.

Je suis convaincu qu'à travers l'irrégularité c'est une meilleure vie que les migrants recherchent. Je suis également convaincu que ces migrants peuvent jouer un rôle essentiel pour le développement et la prospérité des pays de destination, de transit et d'origine, dans toutes les régions du monde, y compris le Maroc. Il est du devoir de tous les acteurs impliqués de protéger les droits des migrants irréguliers, particulièrement les femmes et les enfants et d'examiner les stratégies et moyens pertinents à mettre en œuvre pour leur régularisation.

Le projet

« Au-delà de l'irrégularité »

Le présent guide est l'un des résultats du projet intitulé « Au-delà de l'irrégularité : une approche durable pour la gestion de la migration irrégulière provenant de l'Afrique Subsaharienne vers l'Europe », qui cherche des réponses innovantes à la migration internationale, en se concentrant sur les dimensions transnationales de l'irrégularité. Ce projet est mené par l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IPPR), Royaume-Uni, conjointement avec cinq partenaires : le Centre d'étude sur la migration de l'Université du Sussex, Royaume-Uni ; Eaves logement pour femmes, Royaume-Uni ; le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Marocⁱ ; le Centre pour la recherche et les projets de développement (DRPC), Nigeria ; et la Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), Belgique.

Le projet a nécessité des recherches sur le terrain en Europe, en Afrique du Nord et au Nigeria. Il a donné lieu à l'élaboration d'études de cas axées sur les situations suivantes :

1. Victimes nigérianes de la traite des êtres humains au Royaume-Uni ;
2. Migrants irréguliers originaires de l'Afrique subsaharienne en transit au Maroc à destination de l'Europe ;
3. Migrants irréguliers de retour au Nigeria et au Maroc.

La seconde étude de cas revêt une pertinence particulière pour ce guide. En effet, celle-ci s'intéresse au vécu des migrants par le biais d'interviews avec des migrants irréguliers et des parties prenantes travaillant au Maroc. Les résultats ont mis en lumière la vulnérabilité inhérente à la vie des migrants liée à leur statut irrégulier car celui-ci constitue une infraction pénale en vertu de la loi marocaine.

Le projet a réuni un large éventail d'acteurs représentants du gouvernement et la société civile. Il comprenait également des activités visant à mettre en évidence les principaux problèmes des migrants irréguliers en matière de droits de l'homme au Maroc et à explorer des solutions pour surmonter les obstacles et améliorer la situation sur le terrain. Un atelier s'est tenu à Rabat, au Maroc, le 4 juillet 2012, sur le thème « Les migrants en situation irrégulière au Maroc : entre droits et justice ». Le présent guide s'appuie sur cet atelier, car il a permis d'identifier les lacunes existantes en matière de protection des droits des migrants. En outre, il a mis en lumière certaines bonnes pratiques élaborées par des organisations locales, ainsi que des exemples de partenariats et de coopérations parmi les organisations de la société civile, des communautés migrantes et des institutions nationales.

ⁱ Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion du CCME.

Introduction

Les migrants en situation irrégulière au Maroc et la protection juridique de leurs droits

Alors qu'il n'existe aucun chiffre exact sur le nombre de migrants sans-papiers au Maroc, on estime entre 10 000 et 20 000 le nombre de migrants en situation irrégulière dans le pays¹. Les dernières estimations du Ministère de l'Intérieur évoquent 15 000 migrants en situation irrégulière, appartenant à 45 nationalités différentes, dont la majorité d'entre eux provient d'Afrique subsaharienne². Cependant, les estimations varient toujours considérablement³, et ce en partie en raison du caractère transitoire de la plupart des mouvements survenant au Maghreb, qui ne sont pas toujours comptés dans les statistiques d'immigration d'un pays donné. Plusieurs études tentant de recenser les étrangers (hors réfugiés) vivant au Maghreb ne sont pas parvenues à identifier le nombre de travailleurs migrants ou leur répartition par sexe et âge⁴.

L'inexactitude des données collectées qui caractérise ces études s'inscrit dans la lignée du discours marocain qui prétend n'être qu'un « pays de transit », minimisant ainsi sa responsabilité à l'égard des migrants et négligeant le fait que de nombreux migrants irréguliers font désormais partie intégrante de la population. Plus subtilement,

il renseigne également les actions de nombreuses ONG internationales et locales, qui mettent la priorité sur les besoins humanitaires immédiats des migrants irréguliers, tout en négligeant des questions, telles que des conditions de travail équitables et un accès à la justice, qui définissent l'expérience des migrants à long terme au Maroc. Comme expliqué dans la recherche « Au-delà de l'irrégularité », les migrants en situation irrégulière au Maroc exigent des solutions à long terme fondées sur leurs droits⁵.

Le Maroc est partie à la plupart des conventions internationales sur les droits de l'homme et a ratifié 52 conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui s'appliquent aux travailleurs nationaux et étrangers au Maroc⁶. En 1991, le Maroc est devenu l'un des premiers signataires de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette Convention est entrée en vigueur en 2003 et le premier rapport marocain a été soumis au Comité sur les travailleurs migrants en juillet 2012.

¹ Myriam Cherti et Peter Grant, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013.

² Journal Akhbar Alyawm, n° 940 du 22/23 décembre 2012.

³ Mehdi Lahlou, « Undocumented migration. Counting the uncountable. Data and trends across Europe ». Country Report Morocco, Clandestino 2008.

⁴ Mohamed Saib Musette, en collaboration avec Beighazi Saad, Boubakri Hassan et Mammouda Nacer Eddine, « Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb », International Migration Papers 76e, Genève, Organisation internationale du travail 2006.

⁵ Myriam Cherti et Peter Grant, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013.

⁶ Le Maroc n'a pas ratifié la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la Convention n° 143 sur les travailleurs migrants, principalement axée sur la lutte contre les trafics illicites ou clandestins de main-d'œuvre, qui garantit que le travailleur migrant ne pourra pas être considéré en situation illégale ou irrégulière du fait même de la perte de son emploi, laquelle ne doit pas entraîner par elle-même le retrait de son autorisation de séjour ou, le cas échéant, de son permis de travail. Pour une liste exhaustive de tous les instruments légaux internationaux ratifiés par le Maroc, voir le Rapport initial du Maroc, soumis le 12 juillet 2012 à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Au niveau national, la réglementation sur la migration a connu un développement significatif avec l'adoption en novembre 2003 de la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc. Cette loi englobe toutes les normes légales qui régissent l'entrée, le séjour et le départ du pays. Elle rassemble également toutes les sanctions et mesures d'application afférentes au non-respect de ces règles. Elle n'inclut pas le cadre réglementaire qui garantit les droits des migrants. Cette loi insiste sur la nécessité de se conformer aux engagements internationaux du Maroc en matière de droits de l'homme des migrants, mais présente plusieurs limitations.

Tout d'abord, elle criminalise la migration irrégulière en général. Deuxièmement, selon les défenseurs des droits de l'homme, en plus d'aller à l'encontre des obligations internationales, cette loi n'est pas totalement mise en œuvre ouvrant ainsi la voie à une discrimination accrue et des violations des droits de l'homme sur le terrain. Par exemple, en ce qui concerne la procédure d'expulsion, la loi n'a prévu dans la pratique aucune garantie en matière de droit d'appel et de disponibilité de l'assistance des autorités publiques ou autres - et ce malgré le fait que ces mesures soient incluses dans le même texte de loi⁷.

Cette loi est largement reconnue comme résultant de la pression externe et dénuée d'analyse réfléchie de la situation⁸. Il s'agissait surtout d'une réponse aux demandes européennes visant renforcer les contrôles aux frontières et prendre des mesures restrictives et répressives à l'égard des migrants irréguliers, qui constitue un élément central de la politique de voisinage élaborée par l'UE⁹.

La nouvelle Constitution marocaine adoptée par référendum le 1er juillet 2011 stipule que le Maroc « s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans leurs chartes et conventions respectives » et « il réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde ». À cet égard, le Maroc réaffirme son engagement à « accorder aux Conventions internationales dûment ratifiées par lui...la primauté sur le droit

interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale ». La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille fait dès lors office de cadre réglementaire. Il convient de noter que tout un chapitre de la nouvelle Constitution traite de la protection des libertés et droits fondamentaux, y compris l'égalité en matière d'exercice des droits et libertés, le droit à la vie, la sécurité, la liberté de pensée, d'opinion et d'expression. Ce même chapitre criminalise également la torture, la détention arbitraire et la disparition forcée, le génocide et toutes les violations graves et systématiques des droits de l'homme. De plus, cette nouvelle Constitution interdit « toute incitation au racisme, à la haine et à la violence ».

Quant au droit au travail et à des conditions de travail équitables, le Code marocain du travail de 2003 stipule que les étrangers doivent disposer d'une autorisation pour travailler dans le pays¹⁰. Cependant, la garantie établie dans le cadre légal marocain s'applique à tous les travailleurs, puisque le Code du travail n'exclut pas explicitement de son champ d'application les étrangers qui travaillent sans autorisation. L'article 9 du Code du travail interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, le handicap, la situation conjugale, la religion, l'opinion politique, l'affiliation syndicale, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, pour toute question relative à l'emploi, notamment, en ce qui concerne l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, le salaire, l'avancement, l'octroi des avantages sociaux, les mesures disciplinaires et le licenciement. Le Code du travail applique et établit une série de droits concernant tous les travailleurs, quelle que soit leur situation administrative.

Contrairement à ces dispositions, la jurisprudence de la Cour marocaine de Cassation¹¹ semble enfreindre la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants, puisqu'elle a statué que la possession d'un permis de travail valide prévaut sur les garanties établies par la législation du travail et les obligations contractuelles de l'employeur. En réponse à la pratique adoptée par les employeurs au Maroc, qui consiste à considérer les travailleurs migrants comme des détenteurs

⁷ Khadija Elmadmad, « La nouvelle loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'émigration et immigration irrégulière », CARIM 2004.

⁸ Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, « Cahiers de migrations internationales : L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », OIT 2002.

⁹ Myriam Cherti, Michael Collyer, Eliza Galos et Marta Grosso, « Responses to irregular migration in Morocco. Promising changes, persisting challenges », IPPR 2012.

¹⁰ Code marocain du travail, Loi n° 65-99, promulguée par Dahir n° 1-03-194 du 11 septembre 2003. Publié au Journal officiel marocain le 6 mai 2004, n° 5210, pp. 600-658.

¹¹ Cour marocaine de Cassation, ordonnance n° 974 du 22/10/2008. Voir aussi : Affaire n° 299/2007, Affaire n° 875/2002 et Affaire n° 834/2001.

de contrats de travail temporaires, même lorsque l'employé a initialement signé un contrat permanent, la Cour marocaine de Cassation a statué que le contrat d'embauche d'un travailleur migrant titulaire d'un permis de travail doit toujours être considéré comme délimité dans le temps, quels que soient les souhaits des parties au contrat. La Cour a également spécifié qu'un employeur peut mettre fin à un contrat de travail à l'expiration du permis de travail de l'employé, puisque, en l'absence de permis valide, toute relation de travail deviendrait illégale. Enfin, la Cour a statué que, lorsque ces conditions sont remplies, l'arrêt d'un contrat de travail ne constitue pas formellement un licenciement. Par conséquent, bien que les garanties établies dans le Code marocain du travail s'appliquent en principe à tous les travailleurs, quelle que soit leur situation administrative, les employeurs n'auraient aucune obligation contractuelle à l'égard des employés dont le permis de travail a expiré.

Au-delà des défis du cadre légal en matière de migration, l'un des principaux défis que doivent relever les acteurs de la société civile travaillant avec des migrants sans-papiers au Maroc réside dans la multiplicité des acteurs et parties prenantes et le manque de clarté quant à savoir qui doit lancer une initiative politique sur des questions de migration¹². Sans une définition claire des rôles et responsabilités, les organisations de la société civile sont démunies pour s'attaquer aux principaux problèmes des sans-papiers en matière de droits de l'homme au Maroc.

Principales préoccupations des migrants irréguliers au Maroc en matière de droits de l'homme

Les travaux de recherche du projet « Au-delà de l'irrégularité »¹³ ont décrit la vie des migrants en situation irrégulière au Maroc comme étant caractérisée par un degré élevé de stigmatisation et d'exclusion sociale, un manque d'accès aux services de base, des conditions de vie généralement mauvaises combinées à un emploi sous-payé ou au chômage. En outre, un sentiment très répandu d'insécurité et la crainte permanente de l'expulsion les rendent vulnérables à la violence et au crime puisqu'il est très improbable que des migrants signalent des incidents à des fonctionnaires publics.

IPPR, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc »

Les Marocains ici, ils nous agressent chaque fois. Quand ils veulent, ils prennent ton argent. Tu ne peux rien faire, même pas aller à la police, parce que tu n'as pas tes papiers. Tu ne peux faire rien.

Un migrant sierra-léonais

Des études récentes portant sur la situation des travailleurs migrants irréguliers vivant au Maroc ont fait état de plusieurs situations qui peuvent être décrites comme du travail forcé,¹⁴ principalement de femmes originaires des Philippines, du Sénégal et du Congo. Ces situations renvoient surtout aux difficultés des migrants à défendre leurs droits en raison de leur statut de migrant irrégulier.

Les travailleurs sans-papiers font l'objet d'exploitation verbale et psychologique ainsi que de harcèlement physique et sexuel. Certains travailleurs ont évoqué des conditions de vie qui relèvent de l'esclavage, impliquant entre autres, le déni de liberté. C'est aussi ce qu'ont démontré les travaux de recherche du projet « Au-delà de l'irrégularité »¹⁵ :

¹² Pour une liste exhaustive des organes gouvernementaux, organisations de la société civile et autres parties prenantes traitant des questions de migration, reportez-vous au [Rapport initial du Maroc soumis le 12 juillet 2012](#) relatif à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ; Mohamed Khachani, « [Le tissu associatif et le traitement de la question migratoire](#) », Association marocaine d'Études et des Recherches sur les Migrations (AMERM) 2010 ; ou Khadija Elmadmad, « [Les migrants et leurs droits au Maroc](#) », UNESCO 2004.

¹³ Myriam Cherti et Peter Grant, « [Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc](#) », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013.

¹⁴ Reportez-vous aux documents soumis pour la 18^e séance du Comité sur les travailleurs migrants, qui s'est tenue à Genève du 15 au 26 avril 2013 (voir [ici](#)).

¹⁵ Myriam Cherti et Peter Grant, « [Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc](#) », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013.

IPPR, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc »

La plupart des subsahariens au Maroc n'ont pas des papiers. Le travail que nous faisons ici, c'est des travaux durs. Un marocain ne peut pas t'appeler pour un travail facile. Le travail est dur, et la paie est vraiment basse, parce qu'ils savent que tu n'as rien, tu es sans-papiers. Et tu dois le faire.

Un migrant camerounais

IPPR, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc »

Même si tu as le travail, si tu dis au marocain que tu es sans-papiers, tu pourrais travailler pour lui tout le mois sans être payé. Et tu ne peux rien y faire.

Une migrante ghanéenne

Les ONG jouent un rôle crucial quand il s'agit d'aider les migrants en général et pour combler les lacunes en matière de services.

IPPR, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc »

Avant, c'était très difficile pour un migrant d'aller à l'hôpital. Mais maintenant, nous avons beaucoup d'organisations internationales. Les immigrants peuvent maintenant aller et se plaindre... Les organisations internationales peuvent aider les malades.

Une migrante ghanéenne

IPPR, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc »

Si tu es malade, Caritas est là avec les médicaments. Si le Caritas n'était pas là - c'est la mort. Si le MSF n'était pas là - c'est la mort.

Un migrant congolais (RDC)

Alors que de nombreux répondants se sont montrés très positifs quant au soutien fourni par les ONG, d'autres soulignaient d'importantes lacunes dans la qualité et la disponibilité de ces services. Les lacunes du secteur non gouvernemental reflètent en partie les limites de ses ressources et de son mandat. Un groupe fragmenté d'organisations avec des attributions diverses ne peut offrir qu'une assistance imparfaite sans la supervision d'une plate-forme nationale officielle. Elles ne peuvent pas substituer efficacement un système gouvernemental cohérent de soins¹⁶.

La marginalisation des migrants irréguliers représente également une grande perte du potentiel en termes de développement économique du Maroc. Outre l'humiliation et les difficultés y afférentes, il s'agit également d'une perte de capital humain de valeur pour l'économie marocaine. Tolérer une situation où un groupe de travailleurs se voit refuser ses droits présente un risque grave pour l'économie. Les travailleurs migrants en situation régulière et irrégulière sont souvent utilisés pour tester la restructuration profonde du tissu économique dans de nombreux pays¹⁷.

Objectifs du guide

Le présent guide a pour objectif d'apporter soutien et solidarité aux défenseurs des droits des migrants sans-papiers au moyen d'outils et d'exemples pratiques pour effectuer leur propre travail de défense auprès des migrants en situation irrégulière au Maroc. Cette ressource contient des exemples de nombreuses méthodes utilisées par des ONG, des syndicats, des organisations de communautés de migrants et d'autres acteurs pour faire valoir les droits de l'homme des migrants sans-papiers.

Ce guide se fonde sur une publication antérieure de PICUM intitulée « Ten ways to protect undocumented migrant workers » (Dix propositions pour protéger les travailleurs migrants sans-papiers) qui présentaient des pratiques et actions mises en œuvre par des ONG, des syndicats et des organisations de migrants pour permettre la réalisation des droits des migrants sans-papiers sur leur lieu de travail. Le présent guide s'appuie sur les mêmes exemples que

¹⁶ Myriam Cherti et Peter Grant, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013.

¹⁷ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), « Ten ways to protect undocumented migrant workers », PICUM 2005.

ceux utilisés pour faire valoir les droits des migrants sans-papiers en Europe et en Amérique du Nord, et soumet d'autres pratiques existant au Maroc.

Nous espérons que ce guide constituera une source d'inspiration et d'innovation sur le terrain, et que des ONG au Maroc pourront utiliser ces exemples pour élaborer leur propre stratégie, en fonction de leurs capacités et leurs objectifs globaux.

Structure du guide

Le guide commence par une introduction qui présente le contexte, en décrivant le cadre légal qui protège les droits des migrants au Maroc, avec ses défis et ses lacunes en termes de mise en œuvre.

Les chapitres suivants présentent des stratégies et actions employées par des ONG, syndicats et activistes dans plusieurs pays pour renforcer les droits de l'homme des migrants sans-papiers. Pour chaque section, des exemples émanant du Maroc sont mis en exergue pour leur réussite ou leur caractère prometteur. Ils contiennent des éléments qui pourraient être développés pour améliorer la situation des travailleurs migrants irréguliers vivant au Maroc et faire valoir de manière générale les droits de l'homme des migrants sans-papiers.

Chaque chapitre illustre une ou plusieurs manières de protéger les migrants sans-papiers, en résumant les méthodes utilisées par des activistes pour renforcer la position des travailleurs sans-papiers et migrants sans-papiers plus globalement. Les différents types d'actions présentés sont tantôt de nature plus générale, tantôt plus spécifiques, des techniques telles que la sensibilisation des différents acteurs concernés et des actions plus spécifiques telles que l'autonomisation et la syndicalisation des travailleurs et la défense d'affaires en justice. Une documentation est fournie pour les différents exemples par le biais de sites web où le lecteur trouvera de plus amples informations, des ressources et des outils. Le dernier paragraphe de chaque chapitre met en lumière les étapes clés de chaque stratégie et avance des suggestions d'amélioration.

Obtenir le soutien du public par le biais de médias et de campagnes de sensibilisation

Nombre d'ONG et de syndicats sensibilisent le public à propos de la contribution des migrants sans-papiers à la société et des intérêts communs qu'ils partagent avec la population native. Les initiatives de sensibilisation ont pour but d'enrayer la tendance à blâmer les migrants sans-papiers pour de nombreux maux de la société.

Différentes méthodes clés existent et peuvent être mises en œuvre par les organisations de la société civile afin d'obtenir le soutien du public à l'égard des migrants sans-papiers. L'une d'elles consiste à s'abstenir d'utiliser une terminologie discriminatoire et à utiliser à la place des mots qui respectent la dignité des migrants et leurs droits de l'homme. Une autre consiste à donner un visage aux migrants sans-papiers et attirer l'attention sur leurs conditions de vie précaires afin d'accroître la compassion et l'action publique contre les injustices.

Changer la perception du public par la terminologie

La terminologie traitant les migrants en situation irrégulière comme d'« illégaux » peut conduire à un comportement discriminatoire, entraver l'acceptation publique des migrants et accroître leur exclusion sociale. Les organisations internationales soulignent de plus en plus la nécessité de lutter contre les généralisations et les stéréotypes qui contribuent à la déshumanisation des migrants irréguliers dans la conscience publique et menacent leurs droits de l'homme. Les Nations-Unies, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale du travail et le Parlement européen s'abstiennent d'utiliser le terme « illégal » lorsqu'ils se réfèrent aux migrants sans-papiers.¹⁸

Les médias jouent un rôle important dans la représentation populaire des migrants irréguliers. Ils représentent un potentiel considérable en matière de sensibilisation du public et des décideurs à la situation critique des migrants irréguliers. Il est arrivé que la télévision, la presse écrite et d'autres médias apportent une contribution positive.

¹⁸ Voir Assemblée générale de l'ONU, « [Mesures destinées à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants](#) », 3449, 2433^e séance plénière, 9 décembre 1975, par. 2 ; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Résolution 1509 (2006), « [Droits fondamentaux des migrants irréguliers](#) », point 7 ; Organisation internationale du travail, « [Convention sur les travailleurs migrants, 1975 \(N° 143\)](#) », Article 8 ; Parlement européen, « [Rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union Européenne 2004-2008](#) », (2007/2145(INI), Recommandation 158 (2007).

cas d'étude



Utiliser les médias : la campagne « Drop the I-Word »



La campagne d'éducation du public « Drop the I-Word » est menée par des immigrants et différentes communautés aux quatre coins des États-Unis qui tiennent à la dignité humaine et travaillent à l'éradication du terme déshumanisant « illégaux » du vocabulaire quotidien et du discours public. L'ARC (Applied Research Center) et son site d'actualités, Colorlines.com, ont décidé de lancer la campagne « Drop The I-Word » et ont appelé les médias et les élus à agir raisonnablement, à établir un traitement équitable et à tenir un discours responsable en abandonnant le terme « illégaux ».

La campagne est complétée par une série d'outils qui peuvent être utilisés pour soutenir cette initiative :

- Les ressources destinées aux journalistes incluent un guide sur la terminologie à utiliser, des questions fréquentes et des informations sur l'immigration pour les médias qui souhaitent supprimer cette appellation ;
- Les outils de la campagne contiennent des informations, activités et actions clés à utiliser avec des groupes (possibilité d'envoyer une promesse et un engagement ; modèle à utiliser pour rédiger une résolution ; modèles de lettres à adresser à des rédacteurs ; guide de discussion accompagné d'une vidéo sur la campagne ; images et graphiques qui peuvent appuyer des activités générales) ;
- Le guide d'action est un manuel très pratique qui suggère des pistes d'action selon les ressources disponibles et le degré d'implication souhaité.

Proposer un récit alternatif dans les médias

Des campagnes médiatiques qui stigmatisent et criminalisent les migrants ont également joué un rôle dans l'exclusion de migrants¹⁹. Au Maroc, des articles parus ont exprimé des opinions racistes envers les Subsahariens, les accusant de répandre maladies et prostitution, et de représenter une menace pour la sécurité et la stabilité²⁰. En

novembre 2012, l'hebdomadaire *Maroc Hebdo* a consacré sa première page à un article sur l'immigration subsaharienne intitulé « Le péril noir ». Selon ce journal, des milliers d'immigrants désireux de s'installer en France, Italie ou Espagne vivent au Maroc et seraient à l'origine de plusieurs trafics criminels²¹.

¹⁹ Pour une analyse du rôle des médias dans la représentation de la migration irrégulière au Maroc, reportez-vous à : Myriam Cherti, Peter Grant, « Le mythe du transit : la migration subsaharienne au Maroc », Institute for Public Policy Research (IPPR) 2013 et Mehdi Lahlou, « Undocumented Migration. Counting the Uncountable. Data and Trends Across Europe ». Country Report Morocco, Clandestino (page 33).

²⁰ Association marocaine des droits humains, Rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, avril 2013.

²¹ Maroc Hebdo n.° 998, 1-8 novembre 2012, « Le péril noir ».

Ces tendances discriminatoires alimentent l'incapacité du gouvernement à fournir des informations sur les migrants vivant au Maroc et à clarifier le rôle économique positif qu'ils peuvent jouer dans le pays, ainsi que la participation de certains fonctionnaires à certaines déclarations racistes²². Alors que le Code de la presse de 2003, article 39 bis, punit l'incitation à la discrimination, la haine ou la violence raciale, ces médias n'ont pas fait l'objet de poursuites en justice²³.

Parallèlement à l'utilisation d'une terminologie précise, les journalistes peuvent encourager l'émergence de débats sociaux au niveau national sur les droits des migrants, les politiques de migration et sur les effets positifs de la migration. Il peuvent aussi renforcer les capacités de communication des organisations de la société civile locale actives dans la défense des droits des migrants.

cas d'étude



Formation des journalistes : « Sans-papiers, sans clichés, libres voix : mieux informer sur les migrations »



Mené par Panos Paris (IPP) et l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), le projet MiMig (*Sans-papiers, sans clichés, libres voix : mieux informer sur les migrations*) a débuté en 2011 pour se terminer en 2013. Il a pour but d'encourager la couverture médiatique de la migration au-delà du sensationnalisme et des stéréotypes, en créant des synergies fertiles entre les journalistes et la société civile dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ce projet est mené auprès de journalistes par le biais de 16 ateliers de formation dans 8 pays, en Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Sénégal) ; au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ; et en Europe (Espagne, France).

Le premier de ces 16 ateliers s'est déroulé à Oujda, au Maroc, du 2 au 6 juillet 2012. Il a rassemblé plusieurs parties prenantes, associations et organisations multilatérales actives dans le domaine de la migration, 11 journalistes de cinq pays et issus de la presse écrite, électronique et orale. Lors de cette formation de 5 jours, des associations et organisations multilatérales ont présenté leur travail sur la migration, ainsi que des articles, discussions et débats entre journalistes. Deux journées ont été consacrées au travail sur le terrain (enquêtes et rapports) afin de permettre aux journalistes d'approcher les réalités des migrants. Tout au long de la semaine, des journalistes ont travaillé à l'élaboration de leur sujet, seuls ou en groupe. À la fin de l'atelier, tous les journalistes ont présenté le travail réalisé à Oujda.

Un second atelier aura lieu en 2013 dans un autre pays, dans le but d'améliorer la compréhension d'un autre contexte de migration et de rencontrer d'autres journalistes participant au projet.

²² En 2012, Abdelhadi Khairate, représentant de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), a interrogé le ministre de l'Intérieur, Mohand Laenser, devant la Chambre des Représentants sur ce qu'il a appelé une « grave menace » représentée par l'entrée sur le territoire de clandestins subsahariens au passé douteux. Voir « Des députés s'alarment des infiltrations sur le territoire, de clandestins subsahariens armés », publié sur leMag.ma le 9 mai 2012.

²³ Association marocaine des droits humains, Rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, avril 2013.

cas d'étude



Le multimédia en tant qu'outil pour améliorer les relations interculturelles



En 2012 et avec le soutien de l'ambassade de Suisse, Search for Common Ground (SFCG) Maroc a mis sur pied un projet qui utilise le multimédia pour améliorer les relations interculturelles. SFCG Maroc a formé 100 jeunes, 50 marocains et 50 migrants subsahariens aux techniques vidéo afin de produire des courts-métrages durant six cycles multimédias à Rabat et Casablanca. Les jeunes ayant participé à cette formation ont discuté des aspects des relations interculturelles, afin d'aller à l'encontre des stéréotypes et de l'intolérance, et ont produit plus d'une centaine de courts-métrages véhiculant des messages positifs de partage et de respect mutuel. Ces films ont été projetés lors de festivals locaux et nationaux et ont été présentés dans des compétitions internationales. Ils sont également disponibles sur Internet.

Par ce projet, SFCG a contribué à créer des espaces de dialogue sur les relations interculturelles, mais aussi à diffuser des outils de communication et à renforcer les capacités de leadership des jeunes, des migrants et des marocains. En 2013, ce projet a reçu le prix de l'innovation interculturelle de la part de l'Alliance des civilisations des Nations Unies.



Pour pouvoir mieux protéger et promouvoir les droits des migrants, les ONG doivent combiner la terminologie adéquate à une stratégie de communication qui a minutieusement identifié son objectif, élaboré son message, sélectionné ses outils et tenu compte de son public cible.

- Donnez de la voix et de la visibilité aux problèmes rencontrés par de nombreux migrants, en utilisant leurs propres mots et leur propre expérience.
- Étayez votre histoire : le journaliste/lecteur moyen n'est pas un expert et est sceptique. Utilisez des faits et chiffres officiels pour les persuader. Ne versez pas dans le drame ; utilisez une formulation neutre. Laissez les faits parler d'eux-mêmes ; montrez, ne racontez pas.
- Trouvez un point de vue nouveau : les gens sont saturés de messages de souffrance et deviennent insensibles. Vous pouvez vous faire entendre en adoptant une approche positive, tout en attirant l'attention sur les côtés négatifs que vous souhaitez mettre en avant.
- Utilisez un format unique : faites appel à l'infographie, la photographie, la vidéo (même à partir d'un téléphone mobile) plutôt qu'à du texte (qui ne peut pas avoir une utilisation virale).
- Utilisez les réseaux sociaux : inscrivez-vous sur Twitter et apprenez à l'utiliser ; créez une page Facebook.
- Wordpress (blogs) et YouTube (vidéos) sont également des outils importants et sont faciles à utiliser.
- Cernez l'environnement dans lequel votre message est véhiculé : regardez qui écrit à propos de votre thème, qui exerce de l'influence, et envoyez-leur vos prochaines annonces.
- Utilisez un langage commun et veillez à assurer une coordination étroite entre activistes afin de définir ensemble une stratégie de communication.
- Lancez une campagne pour porter votre message à l'attention des décideurs politiques et du public au sens large, en cherchant à les sensibiliser et à initier des changements politiques.

²⁴ Ces outils et conseils sont issus de l'article « Basic Communication Tips for Migrants' Rights NGOs » de Mehran Khalili, expert en communications stratégiques, figurant dans la brochure « [The silent humanitarian crisis in Greece. Devising strategies to improve the situation of migrants in Greece](#) », publiée par PICUM en avril 2013, et « Beyond a snapshot », publié par Terres des Hommes en 2012, mais également inclus dans « [Beyond irregularity. A resource guide for civil society organizations in Nigeria advocating for undocumented migrants' rights throughout the migration process](#) », publié par PICUM en juin 2013.

Fournir une base de données pour mieux informer les décideurs politiques

L'amélioration des méthodes de recherche et de la collecte de données peut avoir un impact double sur la vie des migrants sans-papiers : d'abord, en attirant l'attention sur les réalités vécues par les personnes en situation irrégulière. Le développement d'une base de données solide et la réhumanisation de ces expériences vécues permettent d'identifier les politiques problématiques et de générer un soutien, des alliances, et des occasions de les changer. En outre, la collecte de données peut aider les organisations à améliorer les services qu'elles offrent aux migrants sans-papiers et à identifier les tendances émergentes ou négligées auxquelles elles pourraient s'attaquer à l'avenir²⁵.

Bien que des données statistiques fiables soient cruciales pour permettre aux décideurs politiques d'élaborer des politiques de migration, dans la plupart des pays, les statistiques quantitatives et qualitatives sur la migration irrégulière sont généralement incomplètes, obsolètes ou peu fiables²⁶. Un accès aisé à des informations bien documentées et structurées est une première étape nécessaire pour améliorer la transparence quant à l'ampleur de la migration irrégulière. En l'absence de statistiques cohérentes, les décisions politiques et les opinions publiques peuvent se fonder sur des

informations erronées fournies par des sources partiales. En outre, lorsque les recherches sont menées d'une manière participative et sont ancrées au sein des communautés migrantes, elles peuvent exercer un impact direct sur le groupe cible participant.

Cette section décrit le travail effectué par des ONG et instituts de recherche pour collecter des données sur les migrants en situation irrégulière.

Collecter des données fiables sur la migration

Dans le contexte de l'Union Européenne, les estimations actuelles en matière de migration irrégulière se caractérisent par une inexactitude généralisée et des mécanismes de collecte de données fiables et systématiques doivent toujours être développés et mis en œuvre. Les analyses de la migration irrégulière relèvent souvent une terminologie incohérente et des données incomplètes et impossibles à comparer entre États. Pourtant, quelques exemples ont mis en lumière l'importance d'une méthodologie correcte et de l'interprétation des données sur la migration irrégulière.

²⁵ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), « Stratégies pour mettre fin à la double violence contre les femmes sans-papiers – Protéger leurs droits et assurer la justice », PICUM 2013.

²⁶ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), Soumission envoyée au Comité de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Journée de discussion générale sur le rôle des statistiques de migration dans les rapports découlant de traités et dans les politiques de migration, 22 avril 2013, Genève.

focus spécial



Le projet Clandestino : « Undocumented migration: Counting the uncountable – Data and trends across Europe »



Le projet Clandestino, financé par la DG Recherche de la Commission Européenne, a été mis en œuvre de 2007 à 2009 dans le but de collecter des données fiables sur les tendances des mouvements irréguliers en Europe. Ce projet avait pour objectif de dresser un inventaire des données relatives aux stocks et flux migratoires dans une sélection de pays de l'UE et d'analyser les données comparatives recueillies. Il s'agissait également d'élaborer une méthodologie pour l'utilisation de ces données dans le contexte de la formulation de politiques de migration et de discuter des questions éthiques afférentes à la collecte de données et à leur utilisation. Le projet a pris en compte et a analysé les facteurs d'ordre politique qui poussent les migrants dans l'irrégularité.

En 2009, le projet Clandestino a fourni des estimations minimales et maximales de l'ampleur de la population de migrants irréguliers pour l'année 2008. L'estimation globale présentée par le projet Clandestino pour les 27 États membres de l'UE variait de 1,9 à 3,8 millions de migrants sans-papiers. Avant la fin de ce projet, les estimations oscillaient entre 4,5 et 8 millions de migrants sans-papiers et étaient citées dans des documents politiques de l'Union Européenne. Selon les résultats du projet Clandestino, les estimations antérieures citées par la Commission Européenne découlaient d'une longue série de citations, initialement fondées sur un ancien article de journal qui a été cité à de nombreuses reprises jusqu'à devenir finalement une « estimation récente ».

Le projet a donné lieu à la création d'une base de données sur la migration irrégulière en Europe. Cette base contient également des informations sur trois pays hors UE, situés aux frontières de l'UE. Il s'agit de la Turquie, de l'Ukraine et du Maroc, qui servent de passerelles pour les migrants irréguliers en route pour l'UE. Les rapports concernant ces trois pays proposent une ébauche de définition de la migration irrégulière de transit et tentent d'établir la portée du phénomène.

Diversifier les recherches et fournir des données désagrégées



Outre la collecte de données sur les entrées et les sorties, les autorités marocaines n'ont pas enquêté sur la migration irrégulière à l'échelle nationale afin de mieux comprendre la question. Alors qu'un Observatoire des migrations a été créé en 2003, il doit toujours accomplir sa mission de collecte et d'analyse de données scientifiquement fiables²⁷. Des données indirectes relatives à l'emploi ou émanant de centres de soins de santé pourraient être utilisées pour mieux éclairer les statistiques de migration, mais il n'existe aucun système d'échange de données et aucune collaboration entre les différents services publics²⁸.

La non-collecte d'informations sur les conditions de vie et de travail des migrants irréguliers au niveau officiel est toutefois compensée par des connaissances plus approfondies et de meilleure qualité des enquêtes de terrain et études menées à une fréquence de plus en plus grande par plusieurs ONG et associations qui travaillent au Maroc. Ces études fournissent à la fois des chiffres approximatifs et des indications concernant les conditions de vie et de travail des migrants sans-papiers au Maroc.

focus spécial



Études et rapports récents sur les droits de l'homme des migrants irréguliers au Maroc

- Médecins Sans Frontières (MSF), Violence, Vulnérabilité et Migration : Bloqués aux portes de l'Europe. Un rapport sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc, MSF 2013. Depuis son installation au Maroc en 1997, MSF a rassemblé des données par son travail auprès des migrants en situation irrégulière. Les données de MSF démontrent que plus les migrants subsahariens restent au Maroc, plus ils deviennent vulnérables. Le rapport 2013 contient des données désagrégées organisées par nationalité, âge et genre à propos des migrants irréguliers et présente des informations détaillées sur leurs conditions de vie, la violence, les soins de santé et le rôle joué par la politique de migration.
 
- Alkhaima, Migrants invisibles. Les enfants migrants et le défi de leur protection au Maroc, INAS, UNICEF (sans date - Rapport fourni par l'UNICEF Maroc en 2012). Cette étude soutenue par le Ministre de la Famille, de la Solidarité et des Affaires sociales, l'Institut national d'action sociale, en collaboration avec l'UNICEF, présente les résultats d'une enquête relative aux besoins des enfants marocains et subsahariens en matière de protection dans le contexte de la migration. Elle explique les défis dans un large éventail d'environnements et décrit les différents profils des enfants concernés par la migration, y compris les enfants qui migrent avec leur famille, les mineurs non accompagnés, demandeurs d'asile et réfugiés, victimes de la traite d'êtres humains, les enfants qui sont expulsés et ceux qui restent dans le pays d'origine alors qu'un des parents migre.
 

²⁷ Créé en 2003, cet observatoire n'a produit aucun rapport ou étude concernant les migrants irréguliers en transit au Maroc jusqu'en 2008. Voir Khadija Elmadmad, « Les migrants et leurs droits au Maroc », UNESCO 2004.

²⁸ Mehdi Lahlou, « Undocumented migration. Counting the uncountable. Data and trends across Europe ». Country Report Morocco, Clandestino 2008.



Women's Links Worldwide (WLW) : Migrant Women's Rights. An Invisible Reality, WLW 2009 et Migrant Women in Hiding. Clandestine Abortion in Morocco, WLW 2011. L'étude de 2009 se fonde sur des entretiens détaillés avec des femmes migrantes subsahariennes réalisés à la fois au Maroc et en Espagne entre 2005 et 2007. Elle démontre l'importance d'une analyse spécifique au genre pour faire la lumière sur la réalité des migrants. L'étude de 2011 mentionne les résultats d'une enquête sur l'avortement menée sur le terrain auprès de femmes migrantes dans cinq villes marocaines et complétée par une analyse de la législation nationale et internationale en matière de migration et des débats actuels relatifs à l'avortement au Maroc. Dans ces deux publications, les femmes migrantes ont directement participé à la collecte des données et ont livré de précieux témoignages.



AGIR

Pour collecter des informations sur des groupes très vulnérables qui ont constamment peur d'être arrêtés ou expulsés, il est important d'avoir une relation fondée sur la confiance, car nombre de migrants se montrent réticents à parler de leur histoire. Les ONG et autres défenseurs qui ont gagné cette confiance peuvent jouer un rôle majeur en facilitant l'accès au groupe cible.

Pour améliorer cette situation, une coopération étroite de toutes les parties prenantes concernées et une meilleure coordination sont nécessaires. Il est en effet crucial de recueillir des données comparables et de mettre en œuvre des systèmes de collecte de données cohérents sur la migration irrégulière, axés tant sur l'obtention d'informations sur les entrées et sorties de ressortissants de pays tiers que sur la documentation des conditions de vie et des droits de l'homme des travailleurs migrants sans-papiers et de leur famille vivant actuellement au Maroc.

- Créez des bases de données afin de stocker les données liées au travail quotidien (par exemple concernant les personnes qui accèdent aux services fournis par l'ONG) et utilisez ces données pour informer les décideurs politiques des conditions de vie et de travail des migrants sans-papiers.
- Compilez des données émanant de diverses organisations afin de comprendre le contexte et la cible, mais aussi afin d'éviter d'étudier des thèmes déjà couverts par d'autres organisations.
- Encouragez les initiatives d'auto-analyse et l'utilisation de témoignages.
- Veillez à ce que tous les processus et procédures tiennent compte de l'âge, du sexe et de la diversité.

Informers les migrants irréguliers à propos de leurs droits

Un des éléments clés d'une stratégie de protection des droits des migrants en situation irrégulière consiste à veiller au développement de leurs connaissances de leurs droits et leur capacité à les faire valoir. Les défenseurs des migrants sans-papiers emploient de nombreuses méthodes pour communiquer des informations essentielles sur leurs droits et les différentes possibilités dont ils disposent pour contrer l'exploitation et les abus. Cette section fournit un aperçu de quelques méthodes fréquemment utilisées.

Élaborer des guides pratiques et mener des programmes de proximité

Si vous souhaitez informer efficacement les migrants sans-papiers à propos de leurs droits, veillez à élaborer de la documentation imprimée qu'ils peuvent consulter (p. ex. brochures et livrets, informations sur le site web d'une organisation, bandes dessinées, etc.). Certaines organisations informent les migrants sans-papiers à propos de leurs droits en leur proposant des conseils par téléphone ou dans les bureaux de l'organisation. Le contact direct entre les migrants et les défenseurs est essentiel, à la fois pour s'attaquer à un problème particulier et pour sensibiliser le grand public à leurs droits.

cas d'étude



Orienter et soutenir les travailleurs migrants irréguliers par le biais de services d'assistance et de guides pratiques



L'Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins (OR.C.A.) a entre autres pour objectifs de développer un service d'assistance spécialisé dans la défense des droits des travailleurs sans-papiers. Pour soutenir ce travail, l'OR.C.A. a publié un guide pratique traitant des droits élémentaires des travailleurs sans-papiers en Belgique. Ce guide contient également des informations indiquant aux travailleurs où ils peuvent s'adresser en cas de besoin. La troisième édition sera publiée en 2013. L'OR.C.A. a également publié un guide pour les travailleurs de première ligne, afin de les informer à propos des droits du travail de leurs clients, ainsi qu'une brochure sur les accidents du travail des travailleurs sans-papiers.

Certaines organisations de la société civile effectuent un travail de proximité sur les lieux de vie et de travail des migrants. Ce travail de proximité est précieux pour la diffusion des informations, puisque de nombreux migrants ne peuvent pas se rendre dans les locaux d'une organisation pour peur de perdre une journée de travail ou simplement parce qu'ils ne peuvent pas payer le trajet. L'organisation de séances d'information collectives est également utile et avantageuse à plusieurs égards. Tout d'abord, l'organisation de réunions ou d'ateliers d'information permet de fournir des informations à de nombreux

migrants simultanément. Ensuite, ces séances jettent les bases d'un échange mutuel d'expériences, de soutien et d'informations entre migrants.

Aider et sensibiliser aux droits

Au Maroc, les ONG qui aident les migrants sans-papiers traitent un large éventail de questions, dont l'accès aux soins de santé, l'éducation, les affaires juridiques, les arrestations et expulsions illégales, et la violence.

cas d'étude



Centres d'accueil pour migrants en situation irrégulière



Depuis 2000, Caritas Maroc répond aux besoins des migrants en situation irrégulière au Maroc en leur apportant un soutien en matière de santé, logement et retour volontaire, et en proposant des projets générateurs de petits revenus ainsi qu'une assistance scolaire.

En janvier 2005, le premier centre d'accueil (*Centre Accueil Migrants - CAM*) ouvrait ses portes dans la ville de Rabat. Ses programmes sont destinés à la fois aux adultes et aux enfants. Ces derniers peuvent également participer à des activités pédagogiques animées par des bénévoles. En 2006, le CAM déménageait à proximité de Takkadoum, où de nombreux migrants vivent, afin de mieux répondre à leurs besoins. Le Centre a progressivement étendu ses activités et propose désormais les services suivants :

1. Informations et conseils aux migrants récemment arrivés à Rabat ;
2. Stabilisation de la situation psychosociale des migrants vulnérables ;
3. Renforcement de l'accès des migrants aux soins de santé ;
4. Soutien de l'intégration des migrants dans la société civile marocaine par l'organisation d'activités pédagogiques.

Cette aide est fournie en étroite collaboration avec des organisations et associations internationales et marocaines. Le CAM est représenté dans différents forums de coopération et contribue activement à leurs activités. Le CAM participe également à une plate-forme de défense stratégique et est membre d'un réseau de protection des droits des femmes et des enfants victimes de violence.

En 2008, Caritas ouvrait un autre centre, appelé SAM (*Service Accueil Migrants*), à Casablanca, en partenariat avec le Jesuit Refugee Service, ainsi qu'un centre à Tanger (*Tanger Accueil Migrants - TAM*), en coopération avec la délégation diocésaine des migrations.

Faciliter le rassemblement de différentes communautés migrantes et encourager le partage d'expériences permet également d'informer les

migrants et de leur montrer qu'ils sont nombreux à partager les mêmes préoccupations et à rencontrer les mêmes problèmes.

cas d'étude



Festival et soirées culturelles pour migrants



Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) organise des événements publics, dont des soirées culturelles. Depuis 2010, il met sur pied un événement d'une semaine baptisé Migrant'scène, qui a pour but de remettre en question les attitudes négatives à l'égard des migrants par le biais de concerts, pièces de théâtre, débats thématiques, expositions et films. Cette initiative a pour objectif de promouvoir les relations interculturelles, l'intégration et l'éducation civique.

Nombre d'organisations utilisent leur site web pour informer les migrants à propos de leurs droits. Les sites web permettent de proposer des informations dans un format facile à lire et de stocker des

ressources telles que brochures, dépliants ou autres, que les migrants sans-papiers et leurs défenseurs peuvent télécharger.

focus spécial



Plate-forme en ligne sur les diversités culturelles



Un projet réalisé entre 2009 et 2010 par l'ONG italienne *Cooperazione Internazionale Sud Sud* (CISS), en collaboration avec plusieurs organisations marocaines et dans le cadre de l'initiative Migration4Development, avait pour objectif d'améliorer les connaissances et la compréhension de la migration par la participation de plusieurs chercheurs et étudiants et par l'organisation de séminaires. Le projet a notamment débouché sur les résultats suivants :

- un guide d'orientation pour les migrants au Maroc, disponible en anglais et en français ;
- un modèle pédagogique testé dans des écoles avec des étudiants et des enseignants, ainsi qu'un kit pédagogique (brochures, vidéos, bandes dessinées, dessins animés, pièces de théâtre) ;
- un dessin animé de 10 minutes intitulé « Destins croisés », en français, arabe classique et darija ;
- une bande dessinée intitulée « Vivre ensemble au Maroc », en français et arabe, qui décrit un Maroc multiculturel, intégrant la diversité et prônant des comportements non discriminatoires ;

Tous les outils sont disponibles sur une plate-forme en ligne, afin de garantir la diffusion des informations, des résultats des recherches, des documents et des kits de communication élaborés durant le projet.



AGIR

Les migrants ont des droits, quels que soient leur origine, leur destination et leur statut de séjour. Nombre d'entre eux n'en sont pourtant pas conscients. Au Maroc, la vulnérabilité des migrants sans-papiers est due à leur méconnaissance de leurs droits et des possibilités qui leur sont offertes de chercher protection et justice.

- Identifiez les outils les plus appropriés (p.ex. documentation imprimée ; ressources en ligne ; manuels ; bandes dessinées ; campagnes de sensibilisation par les médias ; services d'assistance ; assistance par téléphone, etc.) pour informer les migrants à propos de leurs droits.
- Effectuez un travail de proximité et rencontrez les migrants à l'endroit qui leur convient (p. ex. sur leur lieu de travail, chez eux, etc.) afin de les informer à propos de leurs droits.
- Organisez des séances d'information collectives et des événements culturels afin de partager les expériences et d'encourager l'apprentissage par les pairs, particulièrement parmi les migrants issus de communautés différentes.

Renforcer les capacités des migrants

Cette section traite du rôle de l'autonomisation des migrants sans-papiers dans le respect accru de leurs droits. La participation est un élément essentiel du changement politique et permet aux personnes éloignées des structures officielles de pouvoir rétablir activement l'équilibre.

Participer aux processus décisionnels

L'autonomisation des migrants sans-papiers passe par le renforcement de leurs capacités, afin qu'ils puissent prendre part au processus décisionnel relatif aux questions qui les touchent dans leur vie de tous les jours. Et pour renforcer les capacités des migrants sans-papiers, il convient de développer leurs aptitudes et de contrebalancer un système de dépendance. Ce type d'approche se fonde sur le principe de la « force du nombre » qui reconnaît l'avantage du travail collectif.

cas d'étude



Le travail communautaire en tant qu'outil du changement



Le MRCI (Migrants Rights Centre Ireland) est une organisation non gouvernementale qui soutient les droits des migrants sans-papiers en Irlande. Depuis ses débuts en 2001, le MRCI a reçu de nombreuses demandes d'aide émanant de travailleurs domestiques migrants. Ces travailleurs (pour la plupart sans-papiers et de sexe féminin) étaient particulièrement isolés et leur travail ne faisait l'objet d'aucune réglementation puisque leur lieu de travail correspondait souvent à leur lieu de résidence. Les employeurs bénéficiaient d'un contrôle exclusif des permis de travail, de telle sorte que les travailleurs avaient peu d'options s'ils étaient victimes de violence ou d'exploitation. Malgré les taux élevés d'exploitation, le gouvernement irlandais ne parvenait pas à aborder ces problèmes survenant dans des maisons privées.





Plutôt que de continuer à travailler au cas par cas, le MRCI a élaboré une stratégie participative de manière à ce que les travailleurs domestiques migrants sans-papiers puissent opérer un changement social et politique. Ces femmes se sont initialement réunies pour participer à un « groupe de soutien ». Pour permettre aux femmes sans-papiers de participer aux décisions et structures qui affectent leur vie, le MRCI a établi un lien avec des réseaux sociaux existants. Pour permettre une participation optimale, les réunions étaient organisées le dimanche. Un lieu sûr a été créé afin de pouvoir partager les besoins immédiats des travailleurs domestiques et développer le groupe en fonction des besoins²⁹.

Le MRCI a démontré l'impact qu'un modèle de travail communautaire peut avoir sur l'avancée des droits des migrants sans-papiers. Le MRCI a mis au point un guide de ressources pour le travail communautaire intitulé « Tools for Social Change », où l'on trouve les leçons apprises et les bonnes pratiques issues de son expérience directe.

²⁹ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), « Stratégies pour mettre fin à la double violence contre les femmes sans-papiers. Protéger leurs droits et assurer la justice », PICUM 2012.

Formation socioprofessionnelle des migrants en situation irrégulière

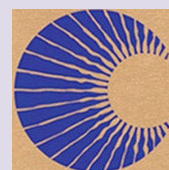
Des projets développés au Maroc se sont appuyés sur un raisonnement identique : servir les intérêts et promouvoir les droits des travailleurs migrants irréguliers et de leur famille par l'enseignement,

la formation professionnelle, l'éducation civique, l'accès aux services élémentaires et à la défense de leurs droits.

cas d'étude



Enseignement et formation professionnelle



Consciente du rôle fondamental de la formation professionnelle dans le processus d'inclusion sociale, la Fondation Orient Occident (FOO) dispense des formations aux migrants, y compris aux sans-papiers, aux fins de leur insertion dans le marché du travail. Chaque année, 80 personnes sont formées par des professionnels nationaux et internationaux. Les matières abordées incluent l'informatique, les langues (anglais, français, arabe) et la communication à tous les niveaux.

L'un des centres (sept en tout aux quatre coins du pays) se trouve à Rabat et compte trois structures principales : un centre socioéducatif, un service d'assistance et un centre de formation. Le centre socioéducatif propose une bibliothèque publique de 8 000 ouvrages en arabe et en français, des espaces polyvalents pour les activités culturelles et éducatives, plusieurs salles d'étude et de lecture, une bibliothèque pour enfants, une salle informatique avec 20 ordinateurs mis à la disposition des membres, un kiosque à journaux et des ateliers pour adultes et enfants (théâtre, danse, dessin, etc.).



AGIR

Les migrants sans-papiers sont limités par les structures juridiques, sociales et économiques qui les discriminent. Il est essentiel que le processus d'accès aux services et d'obtention d'informations et d'assistance leur apporte soutien et autonomie. Nombre de défenseurs au Maroc soulignent la nécessité de passer d'une approche charitable à une approche fondée sur les droits.

- Établissez des centres où les migrants peuvent se rassembler et discuter de leurs priorités.
- Facilitez les réunions avec des fonctionnaires publics et autres parties prenantes.
- Encouragez les migrants à préparer des déclarations publiques, des communiqués de presse et, si possible, à participer à des émissions de radio et de télévision.
- Dispensez des cours de langue et des formations professionnelles.
- Informez les migrants à propos de la migration internationale, la discrimination (y compris la discrimination d'ordre sexuel) et l'histoire des mouvements sociaux pour lutter contre l'injustice.

Syndicaliser les travailleurs migrants en situation irrégulière

Bien que de nombreux obstacles empêchent les syndicats d'aider les travailleurs sans-papiers, il existe de nombreux exemples de syndicats qui parviennent à surmonter ces obstacles et à intégrer des travailleurs sans-papiers parmi leurs membres. Nombre de syndicats incluent des travailleurs sans-papiers dans leur base d'affiliés, car ils estiment que leur mission est de s'occuper de tous les travailleurs. Ces syndicats tentent d'établir une solidarité entre travailleurs en les sensibilisant aux raisons pour lesquelles les syndicats devraient s'adresser à tous les travailleurs, qu'ils soient natifs, avec ou sans-papiers³⁰.

Contester la législation qui interdit le droit d'association et d'adhésion à un syndicat

Les syndicats sont parfois confrontés à de nombreux défis d'organisation dans des secteurs qui sont de plus en plus occupés par des travailleurs sans-papiers, comme ceux qui ne bénéficient traditionnellement pas d'une forte présence syndicale, les secteurs où les travailleurs sont difficiles à atteindre parce qu'ils se trouvent dans des lieux isolés ou parce qu'il n'est pas simple de localiser l'employeur. Pourtant, dans certains cas, le premier obstacle à surmonter est le cadre légal proprement dit, si le droit syndical n'est pas reconnu pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut d'immigration.

³⁰ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), "[Ten ways to protect undocumented migrant workers](#)", PICUM 2005.

cas d'étude



Droit d'association pour tous les travailleurs³¹

La loi espagnole relative aux étrangers *Ley de Extranjería* d'août 2000 interdit aux migrants sans-papiers le droit de se rassembler, de manifester, de s'associer, de rejoindre un syndicat et de faire grève. En janvier 2001, trois grands syndicats espagnols (*Union General de Trabajadores-UGT*, *Comisiones Obreras-CCOO* et *Confederación General de Trabajo-CGT*) ont publiquement déclaré que cette loi est contraire à la Constitution, qu'ils ne la suivraient pas et qu'ils permettraient à des migrants sans-papiers d'adhérer à leur syndicat.

Un autre syndicat espagnol, le *Sindicato de Obreros del Campo* (SOC), s'est également insurgé contre cette loi en acceptant en son sein des travailleurs sans-papiers. « Nous ne tenons pas compte de l'article de la loi relative aux étrangers qui interdit ces droits pour les travailleurs sans-papiers, car nous estimons qu'un travailleur est avant tout un travailleur, quels que soient la couleur de sa peau, sa race, son sexe, sa religion ou autre. Pour nous, il ne fait aucune différence que le travailleur ait ou non un statut juridique. C'est pourquoi nous acceptons tout le monde », a déclaré Abdelkader Chacha du SOC.

Avoir plus de poids en formant des coalitions avec de multiples acteurs

La majorité des organisations de migrants qui ont commencé à se développer au Maroc à partir de 2005 ont subi des attaques violentes et répétées³². Ces attaques ont été menées par les forces de police et avaient pour cible leurs leaders et membres, ainsi que les locaux qui ont été saisis et fermés à plusieurs reprises par les autorités. Plusieurs activistes accusés de crimes non directement liés à leurs activités en tant que défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtés et expulsés³³.

Dans tous ces incidents, un solide soutien externe et une endurance remarquable ont empêché ces groupes de disparaître. Des syndicats espagnols et français ont offert leur soutien en organisant des manifestations devant les ambassades marocaines en Europe, afin de sensibiliser à la situation vécue par les travailleurs sans-papiers au Maroc qui était similaire à celle des travailleurs marocains sans-papiers en Europe. Ce soutien et cette endurance des organisations de migrants ont ouvert la voie à la création en 2012 du premier syndicat composé de travailleurs migrants irréguliers, le syndicat marocain ODT.

³¹ Ibid.

³² Parmi ces organisations de migrants figurent : le Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM), le Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM/JAFEM), l'Association lumière sur l'émigration clandestine au Maroc (ALECMA).

³³ Reportez-vous aux documents soumis dans le cadre de la 18^e séance du Comité sur les travailleurs migrants, qui s'est tenue à Genève du 15 au 26 avril 2013 et qui sont disponibles [ici](#). Les documents soumis par les ONG ainsi que le rapport initial présenté par le gouvernement marocain seront examinés lors de la prochaine séance.

cas d'étude



ODT – Travailleurs immigrés



En mai 2012, pour la première fois lors des célébrations du 1^{er} mai à Rabat, un groupe de plus de 160 migrants, réguliers et irréguliers, dont la majorité vivait et travaillait au Maroc depuis plusieurs années, ont manifesté avec le syndicat marocain ODT (Organisation démocratique du travail) sous le slogan « Nous sommes tous des travailleurs ». Tout en demandant des conditions de travail équitables justes et décentes pour tous, ces migrants ont profité de l'occasion pour évoquer les abus et les violations des droits de l'homme qui caractérisent leur vie au Maroc et ont souligné l'absence de soutien et de protection.

Le premier congrès de lancement d'un syndicat pour travailleurs migrants au Maroc a eu lieu deux mois plus tard, le 1^{er} juillet 2012, sous l'égide de l'ODT. En diffusant des communiqués de presse et des rapports, en participant à des conférences publiques et en apparaissant dans la presse écrite, à la télévision et dans les médias sociaux, le syndicat ODT pour travailleurs migrants a rapidement gagné de la visibilité, a conquis le soutien du public et est parvenu à établir des partenariats fructueux avec plusieurs ONG et institutions gouvernementales.

À l'occasion de la Journée internationale des migrants le 18 décembre 2012, l'ODT - Travailleurs immigrés a organisé, en collaboration avec le Conseil national marocain des droits de l'homme, une conférence intitulée « Les immigrés et la nouvelle Constitution marocaine ». Elle s'est intéressée aux éventuelles stratégies visant à améliorer les droits des migrants irréguliers dans le cadre légal existant. L'événement a également lancé une campagne de régularisation qui fait partie des objectifs futurs du mandat de l'ODT - Travailleurs immigrés.



AGIR

Un soutien accru des travailleurs sans-papiers au sein des syndicats peut contribuer à faire respecter des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs. Les travailleurs marocains doivent être convaincus que la seule manière de lutter contre la tendance à l'aggravation des conditions et aux baisses salariales consiste à œuvrer main dans la main et à unir ses forces dans un mouvement des travailleurs.

- Mettez l'accent sur le concept « Un travailleur est un travailleur : les travailleurs illégaux n'existent pas ». Les travailleurs sans-papiers sont avant tout des travailleurs avec des droits en matière de travail.
- Défendez le droit d'association et prônez la ratification des conventions de l'OIT, à savoir la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et la Convention n° 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants.
- Facilitez l'adhésion à des syndicats par des travailleurs particulièrement vulnérables, y compris les travailleurs domestiques.
- Rejoignez les réseaux syndicaux au niveau international. Ils peuvent apporter soutien et reconnaissance dans l'élaboration de politiques de migration de la main-d'œuvre, qui se déroule souvent entre les gouvernements des pays d'origine et de destination, sans la participation des acteurs sociaux.

Prévenir l'exploitation en défendant des conditions de travail équitables

En mettant l'accent sur la dégradation des conditions de travail plutôt que sur la situation irrégulière, vous facilitez les liens entre travailleurs migrants et travailleurs marocains. La défense de conditions de travail équitables peut constituer la première étape d'une stratégie qui vise la reconnaissance des droits des migrants sans-papiers en général. Plusieurs organisations et syndicats travaillent auprès d'employeurs afin d'améliorer la communication entre employeurs et travailleurs et d'insister auprès des employeurs pour qu'ils respectent des normes minimales en matière d'emploi.

Cette section explore les possibilités afin de tenir les employeurs responsables des normes de travail en menant des activités de médiation et des manifestations publiques et en cherchant à obtenir justice par les voies juridiques .

Contester l'exploitation et les abus à l'aide de la médiation auprès des employeurs

Nombre d'organisations se spécialisent dans l'assistance auprès des travailleurs qui souhaitent obtenir une réparation lorsqu'ils rencontrent des

problèmes graves sur leur lieu de travail. Se plaindre d'un employeur entraîne presque inévitablement le risque de se faire licencier et, parfois même, le risque de voir son statut de travailleur en situation irrégulière signalé aux autorités. Trop souvent, les travailleurs sans-papiers se plaignent uniquement lorsqu'ils sont victimes d'abus graves ou d'exploitation³⁴. La médiation, c'est-à-dire l'intervention dans un litige afin d'arriver à un accord ou une conciliation, joue un rôle précieux dans le règlement des conflits qui surviennent sur un lieu de travail avec un travailleur sans-papiers. Grâce à une médiation auprès de l'employeur, les défenseurs parviennent dans de nombreux cas à trouver des solutions à des litiges au travail sans devoir recourir à d'autres actions³⁵.

La négociation constitue une alternative pour les organisations qui disposent de peu de ressources et de moyens. Dans de nombreux cas, un coup de téléphone ou une lettre d'une organisation ou d'un syndicat suffit pour que l'employeur prenne des mesures pour résoudre le problème sans devoir aller plus loin.

³⁴ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), "Ten ways to protect undocumented migrant workers", PICUM 2005.

³⁵ Ibid.

cas d'étude



Demander des comptes à l'employeur pour des pratiques d'embauche contraires à la loi



Depuis plus de 30 ans, le *Sindicato de Obreros del Campo* (SOC) lutte pour les droits des travailleurs journaliers espagnols qui travaillent dans l'agriculture en Andalousie. À la suite des émeutes raciales de février 2000 contre des immigrés marocains à El Ejido, le SOC a décidé d'ouvrir une antenne dans la région des serres d'Almeria pour soutenir et organiser les travailleurs qui proviennent en grande partie du Maroc et de l'Afrique subsaharienne, et qui sont majoritairement sans papiers.

Lorsque le SOC fait face à un employeur soupçonné d'abuser ou d'exploiter l'un de ses travailleurs, l'employeur nie généralement que la personne a travaillé pour lui. « Nous essayons de jouer un double jeu avec l'employeur, car il compte sur le fait que le travailleur a peur et pense qu'il ne pourra jamais récupérer son argent parce qu'il est sans-papiers », explique Gabriel M'Binki Ataya du SOC. « Nous essayons d'utiliser la même tactique pour « effrayer » l'employeur, car généralement s'il a engagé un travailleur sans-papiers, tous ses employés le sont probablement également. Nous lui disons donc que s'il ne paie pas le travailleur, nous le dénoncerons et il devra payer une somme encore plus importante avec les amendes et autres frais. »

³⁶ Ibid.

Dénoncer l'exploitation par le travail et les autres formes d'abus via des manifestations publiques

Les dispositions du Code marocain du travail étendent la protection des droits du travail aux migrants sans-papiers et considèrent les employeurs responsables de l'embauche de migrants sans autorisation³⁷. Pourtant, les violations des droits des migrants sans-papiers en matière de travail sont toujours nombreuses.

Certains défenseurs des migrants au Maroc s'attachent à dénoncer publiquement les violations des droits de l'homme et les abus après échec de tout compromis avec les employeurs. Lorsque la médiation ne semble plus suffire pour changer la situation et que le dépôt d'une plainte dans le système juridique n'est pas une option envisageable ou ne produit aucun effet immédiat, une autre méthode consiste à déterminer si d'autres travailleurs ont vécu des histoires similaires d'abus et de protestations, afin de tenter de trouver de nouveaux alliés susceptibles de soutenir un appel pour des conditions de travail justes et équitables.

³⁷ En vertu de l'article 521 du Code du travail, et afin de protéger les travailleurs étrangers au Maroc, tout employeur qui n'obtient pas l'autorisation requise en vertu de l'article 516 ou qui emploie un ressortissant étranger ne possédant pas une telle autorisation, qui emploie un ressortissant étranger dont le contrat n'est pas conforme au modèle fourni à l'article 517 ou qui viole les articles 518 et 519, est passible d'une amende allant de 2 000 à 5 000 DH.

cas d'étude



Travailler auprès des ambassades pour dénoncer les abus des employeurs



En 2011 et 2012, le GADEM a aidé plusieurs travailleuses migrantes venues chercher des conseils et une aide juridiques à la suite d'abus physiques et mentaux de la part de leurs employeurs. Ces derniers leur ont confisqué leur passeport, les ont enfermées sur leur lieu de travail et les ont forcées à travailler dans des conditions inhumaines.

La plupart de ces travailleuses sont venues au Maroc pour travailler en tant que domestiques dans de riches familles marocaines. La tromperie a débuté dans leur pays d'origine, où des recruteurs les ont convaincues qu'il ne fallait pas de papiers officiels pour travailler au Maroc. À leur arrivée, les employeurs leur ont confisqué leur passeport. Les plaintes les plus fréquentes concernent la malnutrition, le manque d'accès aux soins de santé, les nombreuses heures de travail (de 7 heures du matin à 1 heure du matin) et le non-paiement des heures de travail prestées.

Plusieurs interventions facilitées par le GADEM et une négociation avec l'ambassade du pays d'origine des travailleuses ont permis à la plupart d'entre elles de récupérer leur passeport.³⁸

³⁸ Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM), Note à l'attention du Comité de protection des droits des travailleurs migrants et de membres de leur famille, GADEM 2013.

Faire valoir les droits des travailleurs sans-papiers dans le système juridique

Au Maroc, des abus perpétrés par des employeurs ou des fonctionnaires publics sont fréquemment signalés et l'accès à la justice en général est parsemé d'obstacles qui rendent cette stratégie inutile, voire parfois contre-productive pour les migrants. Dans de nombreux cas, la police refuse d'enregistrer les plaintes déposées par des migrants ou invoque leur situation administrative irrégulière et la possibilité d'être arrêtés et poursuivis pour séjour irrégulier ou expulsés, même lorsque les plaintes déposées portent sur des agressions ayant occasionné des blessures graves ou mortelles.

Dans les affaires de violence basée sur le genre, des unités de protection spécifiques ont été mises sur pied par la police et dans les tribunaux, mais elles ne sont pas encore opérationnelles et forcent les victimes à suivre le même parcours que les plaintes à caractère général. Ce qui signifie que les femmes sans-papiers qui signalent un crime ou un abus risquent de se faire expulser ou ne bénéficient d'aucune protection durant les poursuites, les exposant ainsi à de possibles persécutions et à d'autres violences³⁹.

Dans les affaires d'exploitation par le travail, le dépôt d'une plainte en justice se heurte à un obstacle supplémentaire : la collecte de preuves d'emploi. En l'absence de contrat écrit, un travailleur sans-papiers doit fournir d'autres formes de preuves, ce qui est loin d'être évident.

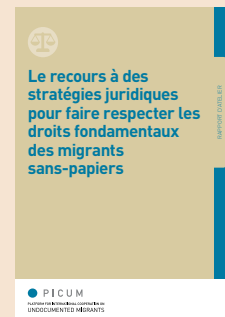
³⁹ Médecins sans Frontières (MSF), « Violence sexuelle et migration. La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe », MSF 2010.

focus spécial



Constituer un dossier : l'exploitation par le travail des travailleurs sans-papiers⁴⁰

En Europe, les affaires d'exploitation par le travail sont normalement traitées au niveau national au moyen de deux stratégies différentes : violation du droit du travail ou législation contre la traite des êtres humains. Les méthodes diffèrent selon la stratégie choisie, mais certains points méritent une attention particulière, quelle que soit la voie de recours empruntée.



1. Collecter des preuves

Les systèmes judiciaires commencent à développer le principe que si un travailleur peut prouver une relation de travail avec son employeur, il incombe à ce dernier de prouver qu'il a respecté les conditions de travail imposées par la loi. Les méthodes suivantes peuvent être utilisées pour prouver la relation de travail : a) une connaissance approfondie du lieu de travail, par exemple : un plan détaillé des cuisines d'un restaurant ou d'une maison ; b) une « trace » de son passage : les domestiques peuvent signaler leur présence sur le lieu de travail en mentionnant, par exemple, des objets qu'ils ont laissés sous le lit en nettoyant ; c) des photos du lieu de travail : particulièrement utiles si elles montrent les conditions d'exploitation ; d) des documents écrits mentionnant les heures prestées, le salaire reçu et les tâches à effectuer ; e) un rapport ou une déclaration d'un inspecteur du travail ; f) des déclarations d'autres employés. Il peut s'agir d'un processus continu et d'une mesure de protection pour les travailleurs au cas où leurs conditions de travail se détérioreraient dans le futur.

2. Prévoir des mesures de protection alternatives en cas de répercussions liées au statut de migrant

Les travailleurs sans-papiers doivent également connaître les dispositions qu'ils peuvent invoquer lors d'une affaire en suspens auprès d'un tribunal du travail, par exemple un visa d'attente ou le droit à certains services, comme des soins de santé ou un logement. Il convient également d'explorer les possibilités d'obtenir ou de conserver le statut de séjour dans le pays de travail une fois l'affaire jugée.

3. Nouer des alliances et défenses stratégiques

Durant les poursuites et même avant cela, il est utile, à titre préventif, de nouer des alliances avec des syndicalistes, des juristes, des ONG pertinentes, des agences gouvernementales, des fonctionnaires de l'immigration et du droit du travail, ainsi qu'avec les médias. Sans un plaidoyer et un suivi en parallèle à l'action en justice, le gain collectif des arrêts prononcés sera restreint, même s'ils sont en faveur des sans-papiers. La couverture médiatique, la dénonciation et la stigmatisation, et les pressions politiques peuvent toutes être utiles pour s'assurer que les employeurs se conforment aux décisions judiciaires et aux normes de travail.

⁴⁰ Cet exemple est extrait du document [], "Using legal strategies to enforce undocumented migrants' human rights," Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM) 2013.

Selon certains cadres juridiques, les travailleurs sans-papiers peuvent porter plainte contre leur employeur pour retenue du salaire lorsque le travailleur a été expulsé ou est volontairement

retourné dans son pays d'origine. Il est déjà arrivé que des travailleurs migrants déposent une plainte contre leur employeur depuis l'étranger⁴¹.



AGIR

Les activités des ONG et des défenseurs des droits des migrants au Maroc devraient être étendues de manière à tenir compte de la situation spécifique des travailleurs sans-papiers. La même énergie et la même méthodologie que celles utilisées pour approcher le grand public, les institutions nationales et autres parties prenantes à propos des violations des droits du travail des travailleurs marocains peuvent être déployées pour approcher les employeurs afin de les tenir responsables des droits des travailleurs sans-papiers.

Il est possible de combiner plusieurs approches simultanément, comme la négociation avec l'employeur, la protestation et l'introduction d'un dossier pour protection.

- Collaborez avec les inspecteurs du travail : même lorsque les migrants sans-papiers ne sont pas la cible principale de ces actions, ils peuvent être reconnus comme victimes d'exploitation. Il est important de souligner qu'il convient de mettre en place un dispositif de « pare-feu » entre les inspections sur le lieu de travail et le contrôle de l'immigration, afin que les inspecteurs du travail ne soient pas contraints de signaler la présence de travailleurs sans-papiers aux autorités de l'immigration.
- Acquérez des connaissances de base des recours juridiques à la disposition des migrants sans-papiers aux niveaux national et international.
- Fournissez aux migrants sans-papiers des informations fiables sur leurs droits lorsqu'ils cherchent à saisir la justice et facilitez le contact précoce avec un avocat ou avant de s'adresser à un tribunal national.
- Engagez-vous auprès de ces juridictions nationales pour réaffirmer les droits des migrants aux autorités, en établissant une jurisprudence et des normes nationales qui aideront à l'avenir les migrants sans-papiers, et en tenant les pays responsables des normes tant nationales qu'internationales en matière de droits de l'homme.

⁴¹ [Global Worker's Justice Alliance](http://www.globalworkers.org/) est une organisation qui a pour mission de lutter contre l'exploitation des travailleurs par la promotion d'une justice pour les migrants transnationaux par le biais d'un réseau transfrontalier de défenseurs des travailleurs et de ressources aux États-Unis. Global Workers' Justice Alliance a aidé de nombreux migrants repartis pour l'Amérique centrale à saisir la justice pour des violations survenues alors qu'ils étaient employés – en tant que travailleurs migrants réguliers ou irréguliers – aux États-Unis. Pour de plus amples informations, voir <http://www.globalworkers.org/>.

Travailler avec des agences gouvernementales pour promouvoir les droits des migrants sans-papiers

Nombre d'agences gouvernementales peuvent et souhaitent intervenir pour protéger les migrants sans-papiers, mais sont limitées car elles ne parviennent pas à les atteindre efficacement. Les organisations travaillent de différentes manières auprès des agences gouvernementales dans le but de les sensibiliser aux droits des migrants sans-papiers et d'améliorer efficacement leur protection juridique. Les organisations peuvent s'adresser aux agences responsables de l'inspection et la sécurité du travail, particulièrement dans les cas d'exploitation par le travail, ainsi que des politiques sanitaires et sociales, et la police. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme représentent également un allié solide et précieux.

Nouer des alliances avec des fonctionnaires chargés de l'application de la loi

Dans certains cas, le gouvernement lui-même cherche l'expertise et la collaboration des ONG pour mieux accomplir son mandat. Des partenariats et collaborations sur des stratégies visant à améliorer l'application des lois du travail et la protection peuvent s'avérer très efficaces.

cas d'étude



Travail éducation et proximité (EMPLEO) à Los Angeles⁴²

EMPLEO est une alliance d'agences gouvernementales fédérales et fédérées⁴³, d'entreprises et organisations communautaires locales et des consulats du Mexique, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica dans la zone élargie de Los Angeles. EMPLEO a pour objectif d'autonomiser la communauté hispanique, et plus particulièrement les migrants récents (dont une large majorité est sans-papiers), en leur fournissant éducation, services et protection de leurs droits et responsabilités sur le lieu de travail. Ce projet dispose d'une ligne téléphonique d'assistance gratuite que les immigrants originaires d'Amérique latine peuvent appeler pour poser des questions relatives à leur travail (salaire, avantages, discrimination, sécurité et santé au travail). Des bénévoles hispanophones du diocèse du centre de secours catholique de San Bernardino répondent aux appels. Ces volontaires sont formés par chacune des agences gouvernementales faisant partie de l'alliance et transmettent les informations émanant des appelants à l'agence appropriée. Si l'agence estime que l'affaire satisfait tous les critères requis, elle contacte le travailleur afin de porter l'affaire en justice.

Depuis ses débuts en 2004, le programme EMPLEO a aidé près de 7 000 travailleurs. Des milliers de travailleurs ont reçu plus de 6 000 000 de dollars d'arriérés de salaire. La participation des consulats, de l'église et des communautés de migrants ont également facilité une approche de proximité et créé un sentiment de confiance chez les migrants à l'égard des institutions publiques.

⁴² Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), "Ten ways to protect undocumented migrant workers", PICUM 2005.

⁴³ Parmi les partenaires du programme EMPLEO figurent : l'« U.S. Department of Labor's Wage and Hour Division » et l'« Occupational Safety and Health Administration » (OSHA) ; l'« U.S. Equal Opportunity Commission » ; la « California Division of Labor Standards Enforcement » (DLSE) et la « Division of Occupational Safety and Health » (CAL-OSHA) ; le diocèse de San Bernardino, les consulats du Mexique, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica ; la « Regional Hispanic Chamber of Commerce » ; et la « Coalition for Humane Immigrant Rights of Los Angeles » (CHIRLA).

Mettre l'accent sur les droits de l'homme pour élargir le réseau

Aucune agence gouvernementale n'est ouvertement chargée de protéger et faire respecter les droits des migrants au Maroc. La loi 02/03 ne clarifie pas cette question et le phénomène de la migration irrégulière n'a que récemment fait son apparition dans les débats politiques. Les organisations éprouvent davantage des difficultés à approcher les autorités

publiques, en raison du risque élevé de s'adresser à la mauvaise institution, c'est-à-dire à celle qui ne dispose ni des pouvoirs, ni des ressources, ni de l'expertise pour répondre de manière adéquate. Si toutes ces conditions étaient satisfaites, il resterait encore à résoudre le problème de la volonté politique.

cas d'étude



Agence gouvernementale en charge de la communauté marocaine à l'étranger



Le Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (CCME) a vu le jour en 2007. Cette organisation a pour but d'aider la communauté de migrants marocains dans les pays de destination. Plus tard, elle s'est également engagée aux côtés des migrants au Maroc, et plus particulièrement ceux vivant en situation irrégulière dans le pays. Le Conseil est rapidement devenu un point de contact pour les ONG et les organisations de migrants qui souhaitent toucher l'opinion publique et d'autres parties prenantes. Et surtout, il a contribué à mettre les droits des migrants irréguliers à l'agenda du gouvernement par le biais de conférences, débats publics et un soutien financier occasionnel à des activités.

En juillet 2012, dans le cadre du projet « Au-delà de l'irrégularité » et avec la collaboration de PICUM, le CCME a tenu une conférence intitulée « Les migrants en situation irrégulière au Maroc : entre droits et justice », à laquelle ont assisté des migrants sans-papiers. À cette occasion, des migrants ont évoqué leur expérience personnelle, ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans leur travail et les épisodes de violence et d'abus. En outre, leurs idées et propositions pour améliorer leur situation et faire appliquer leurs droits ont été incluses dans les recommandations finales.

Par la suite, le CCME a organisé d'autres événements en collaboration avec des organisations de migrants et d'autres institutions nationales. Un dialogue ouvert informel est en cours avec le syndicat ODT-Travailleurs immigrés, en vue de discuter des critères de régularisation des travailleurs migrants en situation irrégulière.⁴⁴

⁴⁴ Pour de plus amples informations, consultez le blog de PICUM « Empowerment of a Grassroots Migrants Organization in Morocco – MRCI Meets ODT Immigrés in Morocco ».



AGIR

Pour contribuer à une meilleure protection des droits fondamentaux des migrants, les organisations devraient s'attacher à changer la perception et les stéréotypes qui entourent les migrants et la migration irrégulière. Leur mission est également de défendre une meilleure inclusion des droits des migrants dans les politiques et services publics. Le soutien des autorités publiques peut aider à surmonter les principaux obstacles qui se dressent dans la quête de protection et de justice.

- Veillez à la protection des victimes et témoins de crimes et abus graves, facilitez la possibilité de s'adresser à la police par le biais de tiers parties ou déposez des plaintes anonymes ou par l'intermédiaire de mécanismes de signalement alternatif.
- Prônez la dissociation du statut d'immigration avec toute forme de fourniture de service public, afin d'éviter que les prestataires de services soient contraints de signaler des migrants sans-papiers aux autorités chargées de l'application des lois sur l'immigration.
- Organisez des missions et plaidoyers conjoints. En outre, veillez au développement de capacités et au partage mutuel d'expériences avec les institutions gouvernementales, particulièrement celles qui défendent les droits de l'homme.
- Défendez l'inclusion des migrants sans-papiers dans les politiques d'intégration et dans les stratégies en matière d'inclusion sociale.

Régulariser les travailleurs sans-papiers

Un statut régulier octroie une protection accrue aux travailleurs sans-papiers. Nombre d'ONG et de syndicats plaident pour la régularisation dans le but de sortir nombreux travailleurs de l'économie informelle, afin qu'ils deviennent un groupe cible pour les politiques sociales ⁴⁵.

La régularisation n'est pas une solution à long terme, car elle ne concerne que les migrants en séjour irrégulier qui se trouvent dans un pays donné à un moment donné. Au-delà de ces considérations initiales, plus de quarante programmes de régularisation officiels ont été mis en œuvre en Europe et aux États-Unis au cours des vingt-cinq dernières années⁴⁶, démontrant qu'il ne s'agit pas d'un instrument politique ponctuel, mais d'un mécanisme utilisé à bon escient et nécessaire dans la gestion actuelle de la migration.

Cette dernière section décrit quelques campagnes récentes de régularisation, ainsi que des éléments à prendre en compte dans les mécanismes de réglementation qui visent la migration irrégulière et l'exploitation des travailleurs migrants irréguliers.

Faire une campagne en faveur de la régularisation afin de réguler la migration de la main-d'œuvre

Les programmes permanents de régularisation ont un effet bénéfique sur la protection durable de l'accès aux droits des migrants sans-papiers. Cependant, les défenseurs des droits des migrants plaident également pour une augmentation du nombre de canaux de migration régulière afin de lutter contre la migration irrégulière et de créer un système sain et sûr de migration de la main-d'œuvre. Le regroupement familial, des permis de travail et de séjour non liés à un employeur unique, et un statut indépendant pour les femmes sont autant de solutions préférables pour éviter la discrimination et les obstacles qui entravent l'accès aux droits en raison de la vulnérabilité afférente au statut de migration.

⁴⁵ Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM), « [Ten ways to protect undocumented migrant workers](#) », PICUM 2005.

⁴⁶ Albert Kraker, « [REGINE - Régularisations en Europe : Étude concernant les pratiques de régularisation des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans les États membres de l'Union européenne - Annexe A : Études de pays](#) », International Centre for Migration Policy Development 2009.

cas d'étude



Une campagne de 10 ans pour la régularisation des travailleurs sans-papiers en Belgique⁴⁷

En Belgique, la campagne de régularisation commence en 1999, lors de la promulgation de la première loi organisant la régularisation de 2000-2001. Lorsque le mouvement commence à s'organiser en 1998, la principale revendication porte sur des critères de régularisation clairs. Pour faire entendre leurs voix, les migrants sans-papiers se mettent à manifester et à occuper des églises afin de sensibiliser l'opinion publique. Le principal résultat de cette première phase fut la décision de créer une Commission de régularisation chargée de traiter et d'évaluer toutes les demandes. L'idée était d'avoir une structure indépendante du pouvoir politique, qui soit composée d'un secrétariat et de plusieurs chambres au sein desquelles siègeraient des magistrats, avocats et représentants d'ONG. Le secrétariat transmet aux chambres les demandes pour lesquelles il nourrit des doutes et qui ne sont pas faciles à traiter. La Commission est uniquement chargée de formuler des recommandations à l'attention du ministre de l'Intérieur, qui prend seul la décision d'octroyer ou non la régularisation.

Après cette première vague de régularisation, les manifestations se poursuivent, car les mesures gouvernementales n'ont visiblement pas totalement résolu le problème. Les occupations et les grèves de la faim deviennent un outil fréquemment utilisé par les sans-papiers et, dans certains cas, elles permettent même d'obtenir la régularisation des protestataires.

En 2004, le mouvement commence à renforcer la coordination parmi ses membres et structure son plaidoyer d'une manière plus formelle. Le Forum Asile et Migrations, plate-forme qui regroupe 120 organisations, obtient du gouvernement la mise en œuvre immédiate de certaines mesures annoncées en 2003, mais jamais promulguées. Mais ces mesures sont appliquées dans la plus grande discrétion et avec un manque de transparence et ne sont inscrites dans aucun texte officiel, ce qui donne une nouvelle fois lieu à une solution ad hoc qui n'apporte aucune solution durable aux problèmes.

Durant de nombreuses années, le mouvement a puisé sa force dans une vaste participation, qui n'incluait pas seulement des organisations et défenseurs de migrants, mais aussi des syndicats, universités, médecins, avocats et plusieurs partisans qui ont par exemple contribué à porter le débat dans les médias⁴⁸. Toutefois, ces dernières années, le mouvement a souffert de tensions et divisions accrues où les préoccupations communes des travailleurs sans-papiers représentant une même voix ont fait place à des discours ethniques. De nouvelles organisations ont vu le jour sans venir renforcer le mouvement, sapant au contraire sa longue lutte.

⁴⁷ Cet aperçu historique du mouvement de régularisation en Belgique est extrait de l'article « 1999-2009. Brève Histoire de la "Régul" » de Francois Corbiau inclus dans « Sans-papiers : le bout du tunnel ? », publié dans Migrations Magazine, n° 1 2009-2010.

⁴⁸ Pour un aperçu de quelques-uns des acteurs participant à cette campagne et leur travail actuel, consultez les sites web des organisations suivantes CIRE, UDEP, Plate-forme Mineurs en Exil, Protestant Sociaal Centrum, aCAW Artevelde Transithuis, De Loodsen v.z.w., Foyer.

Faire une campagne pour la régularisation en l'absence d'une politique de migration de la main-d'œuvre

À la suite du séminaire organisé avec PICUM en juillet 2012, le CCME a formellement demandé au syndicat ODT-Travailleurs immigrés de lancer une campagne de régularisation, sur la base d'une série de critères à présenter pour examen au gouvernement. L'idée de définir des mécanismes de régularisation et non un programme de régularisation ad hoc apporte une réponse plus large à l'actuel cadre politique de la migration régulière composé uniquement de la loi 02/03, qui établit des règles générales pour l'entrée et le séjour sur le territoire. Les voix émanant du terrain indiquent qu'une meilleure réglementation du marché du travail aiderait déjà à résoudre le problème.

L'une des premières démarches que les organisations de migrants au Maroc doivent accomplir pour lancer une campagne de régularisation consisterait à renforcer leur plaidoyer et à nouer de larges alliances qui donnent lieu à un mouvement fort, tel que celui décrit dans l'exemple précédent en Belgique. Il convient de passer à une action collective pour créer un mouvement vaste en faveur de la régularisation.

Certaines ONG ont tenté d'offrir un guide pratique aux migrants et à leurs organisations afin qu'ils puissent mieux structurer leur travail de plaidoyer et mieux élaborer leur stratégie. Ces outils sont très utiles et peuvent améliorer les capacités des organisations locales en tant que défenseurs des droits de l'homme.

focus spécial



Outils de plaidoyer pour la protection des droits des migrants



GADEM a élaboré un outil qui a pour principal objectif de renforcer la capacité des migrants, y compris les sans-papiers, dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits et de jeter des ponts entre eux, les groupes de soutien, les employeurs et les autres parties. Cet outil peut être utilisé comme manuel théorique ou kit pratique par tous les acteurs concernés par la migration. Le chapitre consacré à l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer est organisé selon un processus étape par étape, et est résumé en trois phases, qui sont chacune subdivisées en plusieurs actions. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer toutes les actions, il est essentiel de garder à l'esprit la méthodologie générale pour obtenir une stratégie de plaidoyer.



AGIR

Les lacunes des systèmes de migration requièrent de la part des organisations de défense des droits des migrants une évaluation constante des impacts réels de la politique de migration sur les migrants, mais nécessitent également d'identifier et d'attirer l'attention des responsables politiques sur les échecs systématiques. En outre, pour qu'une campagne soit couronnée de succès, elle doit reposer sur un mouvement fort, et les organisations de migrants doivent investir dans leurs préoccupations communes et éviter toute division et concurrence.

- Définissez les critères des canaux de la migration régulière afin de faire sortir de l'ombre une population en quête d'assistance.
- Élaborez une stratégie à long terme en approchant le gouvernement avec un plan concret et une solution qui prône une société plus cohésive.
- Menez une campagne en faveur de la régularisation en plaidant pour des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs et pour la protection des droits des migrants.
- Veillez à une large alliance avec toutes les organisations de migrants, ONG, syndicats, ainsi que les institutions gouvernementales, les parlementaires, les représentants d'ambassades et les organisations internationales, le cas échéant.

Conclusion

Étant donné le nombre relativement peu élevé de migrants sans-papiers vivant au Maroc, selon les estimations actuelles, il pourrait paraître plutôt simple de s'attaquer à la situation et de résoudre tous les problèmes et difficultés liés à leur statut irrégulier. Au-delà de leur nombre, les principaux défis résident dans le cadre légal, sa mise en œuvre, et les capacités des différents acteurs concernés à surmonter les obstacles existants.

Le Maroc et les États membres de l'UE qui ont été impliqués dans l'élaboration de la politique de migration dans le pays ces dernières décennies devraient d'abord examiner l'évolution de la situation : les migrants irréguliers au Maroc ne sont plus en transit, mais comme l'a souligné le projet Au-delà de l'irrégularité, ils font partie intégrante de la population, et mènent une vie caractérisée par la discrimination et l'exclusion extrême. Il convient dès lors de concevoir des politiques et actions capables de répondre à cette nouvelle réalité.

Le Maroc a signé un accord de partenariat de mobilité avec l'Union européenne le 7 juin 2013⁴⁹, mais cet accord n'aborde pas la question de la réadmission de ressortissants de pays tiers, alors qu'elle anime les négociations entre ces deux parties depuis près de dix ans. En d'autres termes, le Maroc et l'UE ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la réponse à donner aux préoccupations des migrants irréguliers en matière de droits de l'homme, préoccupations qui ne peuvent certainement pas être résolues par un simple accord de retour ou de renvoi forcé.

La pratique sur le terrain présente le potentiel requis pour mieux éclairer le processus décisionnel et stimuler les changements politiques. C'est précisément ce que cette publication tente de suggérer et ce qu'elle prévoit en définitive pour le Maroc. Alors que les négociations entre le Maroc et l'UE vont se poursuivre, particulièrement pour définir les modalités de la mise en œuvre du dernier

accord, il reste suffisamment de temps et de marge de manœuvre aux organisations de la société civile et aux migrants pour forcer le changement à la base en montrant, preuves à l'appui, ce qui fonctionne et ce qui peut permettre d'améliorer la vie des sans-papiers au Maroc.

Les migrants sans-papiers au Maroc ont récemment commencé à élever la voix pour revendiquer plus de respect et lutter contre le racisme et la xénophobie. Ils ont apporté au grand public et aux parties prenantes des images et des témoignages, qui racontent leur réalité et les perspectives de leur processus de migration, en tant que migrants en transit, permanent ou semi-permanent, et en tant que travailleurs, femmes et enfants. Ils ont commencé à se rassembler, s'organiser et bouger ensemble. À présent, ils tentent de se défendre, chercher justice, trouver de nouveaux alliés au sein de la société civile et des agences gouvernementales, et de faire campagne pour des solutions à long terme, et ce afin de parvenir enfin à s'intégrer dans la société où ils sont arrivés, se sont installés, ont fondé une famille, se sont fait des amis, travaillent et vivent, par choix ou par la force des choses.

Le présent guide vise à identifier des solutions pratiques qui répondent aux préoccupations des migrants au Maroc en matière de droits de l'homme. Les exemples repris dans ce guide donnent des outils et des informations que les migrants sans-papiers et leurs défenseurs peuvent utiliser pour obtenir justice et compensation lors de cas de violation des droits de l'homme. Obtenir le soutien du grand public, mener des recherches et recueillir des preuves, informer les migrants de leurs droits, développer les capacités, mobiliser et autonomiser les migrants sont autant de méthodes qu'un large éventail d'acteurs devraient utiliser pour promouvoir une acceptation beaucoup plus large et la réalisation des droits fondamentaux des migrants sans-papiers.

⁴⁹ Conseil de l'Union Européenne, [Déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne et ses États membres](#), Bruxelles le 3 juin 2013, 6139/13 ADD 1REV 3.



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON
UNDOCUMENTED MIGRANTS

www.picum.org